

Organisation du temps scolaire – renouvellement Rentrée 2024

La totalité des écoles des Alpes-Maritimes fonctionne selon le régime dérogatoire de la semaine de 4 jours. Ces dispositions ont été validées par le Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) pour une période de trois ans qui s'achèvera à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

L'organisation scolaire doit donc faire l'objet d'un renouvellement pour la rentrée 2024.

La circulaire et ses annexes sont disponibles sur ESTEREL > INTRACOM à l'adresse
(se connecter à ESTEREL avant de cliquer sur le lien)

<https://esterel.ac-nice.fr/intracom/dsden-06-organisation-du-temps-scolaire-rentree-2024/>

La date de transmission des PV et avis des conseils d'école à l'IEN est fixée au lundi 11 mars 2024, délai de rigueur.

Pour toute question envoyez votre message à ots.pedt06@ac-nice.fr

Vanessa MICHARD
DEAE 1